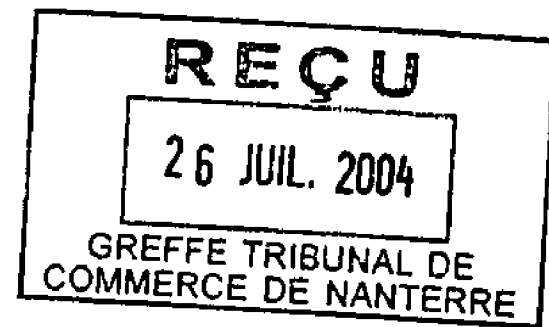


Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
02 01 33 33

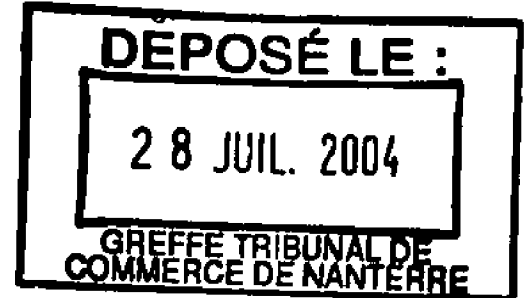


A Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce de Nanterre

830579

REQUETE CONJOINTE AUX FINS DE DESIGNATION

D'UN OU PLUSIEURS COMMISSAIRE(S) A LA FUSION



Les, soussignés :

20375

- Monsieur Jean-Luc POUMAREDE demeurant 124 quai Louis Blériot - Paris (75016)

Agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la **Société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - AUDIT**, Société Anonyme au capital de 586 272 Euros, dont le siège social est situé au 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 572 028 041,

(Ci-après « DTT-Audit »)

- Monsieur Philippe VASSOR, demeurant 56 boulevard Maillot à Neuilly Sur Seine (92200),

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société **DELOITTE TOUCHE TOHMATSU**, Société Anonyme au capital de 1 266 944 Euros, dont le siège social est situé au 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 377 876 164,

(Ci-après « DTT »)

- Monsieur José BOUBLIL, demeurant 136 quai Louis Blériot à Paris (75016)

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société **AUDIT CONSULTING TAXES**, Société Anonyme au capital de 40 000 Euros, dont le siège social est situé au 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 334 384 294,

(Ci-après « ACT »)

- Monsieur Francis PONS, demeurant 127 rue des Tennerolles à Saint Cloud (92210)

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société **COGERCO-FLIPO**, Société Anonyme au capital de 84 000 Euros, dont le siège social est situé au 9 avenue Percier - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 602 042 665,





ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Il est envisagé, dans le cadre de mesure de simplification de l'organisation du groupe Deloitte la fusion par absorption des sociétés DTT, ACT et Cogenco-Flipo par la société DTT-Audit.

C'est pourquoi, les soussignés sollicitent de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre la désignation de tels commissaires à la fusion qu'il lui plaira avec pour mission :

- d'une part, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la Société DTT-Audit, société absorbante, par les sociétés DTT, ACT et COGERCO-FLIPO, sociétés absorbées,

-et d'autre part conformément aux dispositions des articles L. 236-10 du Code de commerce et 257 du décret du 23 mars 1967 d'établir un rapport écrit sur les modalités de ladite fusion.

Les soussignés se permettent de porter à votre attention et de vous recommander :

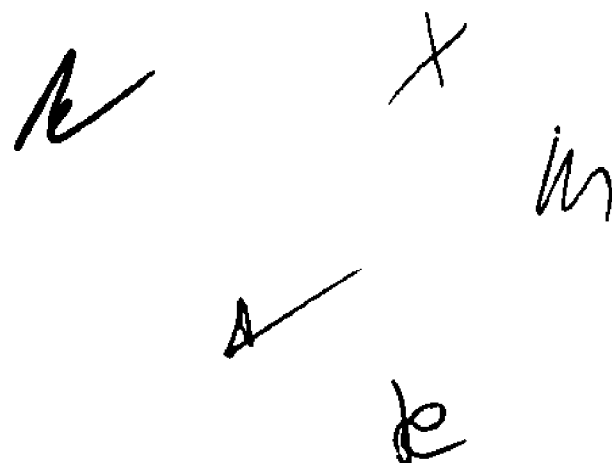
Mademoiselle Sylvie Briet, exerçant au 32 bis rue Victor Hugo – 92800 PUTEAUX

En effet, Mademoiselle Briet nous paraît particulièrement qualifiée pour exécuter cette mission.

Elle a déjà acquis une très bonne connaissance de notre réseau et a déjà été désignée en qualité de commissaires aux apports par ordonnances des 4 février, 27 juin 2003 et 15 janvier 2004. Ces ordonnances sont jointes en Annexe 2.

Nous vous précisons également que Mademoiselle Briet n'exerce pas de fonction de commissaire aux comptes dans aucune des sociétés participants à l'opération de fusion et qu'elle ne reçoit, en outre, aucune rémunération ni aucun honoraire desdites sociétés et qu'elle ne tombe enfin sous le coup d'aucune incompatibilité prévue à l'article L. 225-224 du Code de commerce.

Nous vous prions de trouver sous ce pli un chèque d'un montant de 28,45 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, représentant le coût de la nomination du ou des commissaires à la fusion.

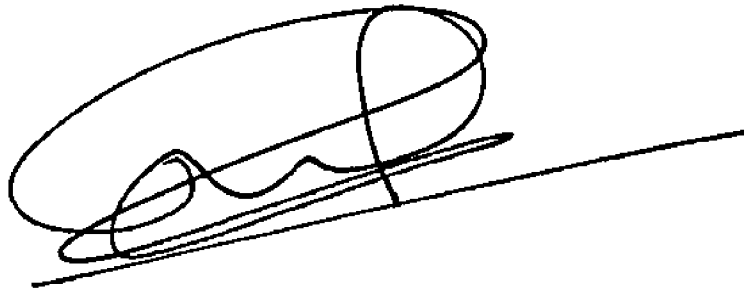
The block contains several handwritten marks. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there is a large 'X' mark. Below the 'X', there is a signature that appears to be 'M'. At the bottom right, there is another signature that looks like 'D'.

Nous vous sommes très obligés de nous faire parvenir une copie de votre ordonnance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Fait à Neuilly sur Seine
En deux (2) exemplaires originaux
Le *16* juillet 2004

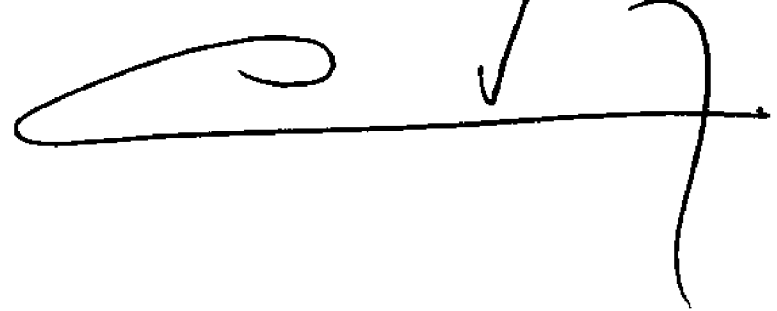
DELOITTE TOUCHE TOHMASU-AUDIT
Jean-Luc POUMAREDE



AUDIT CONSULTING TAXES
José BOUBLIL



DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Philippe VASSOR



COGERCO-FLIPO
Francis PONS



- PJ : Annexe 1 : Organigramme
Annexe 2 : Ordonnances rendues par le Tribunal de Commerce de Nanterre ayant désigné
Mademoiselle Briet
Annexe 3 : Nom et adresse des commissaires aux comptes des sociétés
Annexe 4 : Information sur les sociétés participants à la fusion

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n° 06 1333 et les motifs y exposés,

Nommons *Mademoiselle Lyline BRIET*
Cap.B.S.C.
150, avenue du Général Leclerc
78220 Viryflay

en qualité de

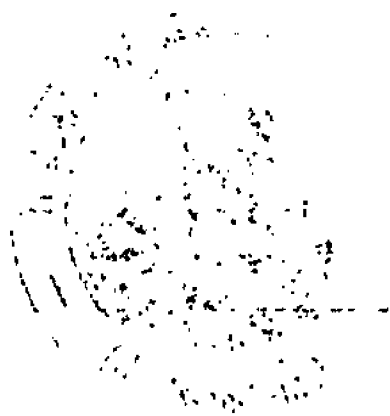
- ☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- ☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce
- ☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 28 juillet 2004



Thaly
Mme Thaly : par délégation